



Lorsque la commune est placée en vigilance orange ou rouge, le pont sur le Gardon est fermé de la tombée de la nuit jusqu'au lendemain matin.



Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public de la mairie :
Mardi de 10h à 12h
Jeudi de 14h à 16h

Permanence du Maire:
Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Contact mairie
04 66 45 51 83
09 70 19 00 81

mairie.stmicheldedeze@orange.fr

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Saint Privat de Vallongue:

Octobre à mai
Mercredi : 13h30 - 17h30
Vendredi : 13h30 - 17h30
Samedi : 9h -12h / 13h30 -17h

Juin à septembre
Mercredi : 15h - 19h
Vendredi : 15h - 19h
Samedi : 9h -12h / 15h -19h

Responsable de la publication: Éric BESSAC
Rédactrice : Elisabeth DEBIERRE
Contact : mairie.stmicheldedeze@orange.fr

Si vous souhaitez recevoir « Saint Michel infos » par mail merci de nous transmettre vos coordonnées.



*Le site officiel de St Michel de Dèze est le « www.stmicheldedeze.fr ».
Les rubriques s'enrichissent régulièrement de nouveaux éléments.
Vous pouvez lire les actualités en page d'accueil.*

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

Deuxième trimestre 2020

Les encombrants seront enlevés le mardi 2 juin

Inscriptions en mairie avant le vendredi 29 mai



Bulletin municipal n°22

Octobre Novembre

Décembre 2019

Saint Michel de Dèze

Editorial

- ✓ Ce bulletin est le dernier de la mandature et j'en profite pour remercier Elsa BONNET et Elisabeth DEBIERRE.
- ✓ En effet, ce sont elles qui ont conçu et élaboré la plupart des articles, effectué la mise en page et le tirage des bulletins. Après le départ d'Elsa en mars 2017, Elisabeth a continué seule cette publication qui vous permet d'être régulièrement tenus informés de l'actualité municipale.
- ✓ C'est aussi l'occasion de rappeler que les élus municipaux, dans nos petites communes, sont des bénévoles qui n'hésitent pas à consacrer une partie de leur temps et de leur énergie à travailler pour l'intérêt général.
- ✓ Cette formule « d'intérêt général » désigne la finalité d'actions sensées intéresser et servir une population considérée dans son ensemble.
- ✓ Une des composantes de l'intérêt général est la notion d'ordre public.
- ✓ Le maire est la première autorité compétente pour faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur la commune. Il peut s'appuyer sur les services de la gendarmerie.
- ✓ J'ai été amené ces derniers temps, à rappeler à plusieurs reprises, les règles qui s'appliquent en la matière.
- ✓ Le respect de ces règles est le ciment du bien vivre ensemble.
- ✓ Afin d'informer chacun d'entre vous, vous trouverez dans ce bulletin le rappel des principales dispositions en vigueur en matière de nuisances visuelles, sonores et lumineuses.

Le Maire
Eric BESSAC

Troubles de voisinage

« Nul ne peut causer à autrui des troubles excédant les inconvénients normaux du voisinage » (Cassation - 24/10/1990 -N°88-19383)

Nuisances sonores

En matière de nuisances sonores, le code de la santé publique distingue :

- ◇ Les bruits de chantier,
- ◇ Les bruits des activités professionnelles, sportives, culturelles et de loisirs.
- ◇ Les bruits de comportement.

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu (cris, talons, chants....)
- par une chose (instruments de musique, chaînes hi-fi, outils de bricolage, électroménager, pétards.....)
- par un animal (abolements de chien....)

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage, dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps.

Lorsque le bruit est commis entre 22 h et 7 h du matin et qu'il est audible, l'infraction pour tapage nocturne est présumée, sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

Le plus souvent, des arrêtés municipaux ou préfectoraux imposent des horaires pour l'utilisation des outils de bricolage et de jardinage.

En général celle-ci est autorisée en semaine de 8h30 à 19 h00.

Le dimanche et les jours fériés, celle-ci est autorisée de 10h00 à 12h00.

Le maire est compétent pour répondre aux plaintes relatives aux bruits de voisinage et faire constater l'infraction.

Le constat de la nuisance s'effectue sans mesure acoustique.



ETAT CIVIL 2019

DECES

Manuel AULLO
le 26 Mars 2019

MARIAGES

Déborah DONATO
Et Steven ZANI
le 29 Juin 2019

Gwenaëlle DAUDE
Et Philippo DOS SANTOS
le 13 Juillet 2019

AGENDA

Dimanche 15 mars	Dimanche 22 mars	Jeudi 19 mars	Vendredi 8 mai
1er tour des élections municipales	2ème tour des élections municipales	Commémoration fin guerre d'Algérie	Commémoration Armistice guerre 39-45
Salle polyvalente Saint Michel de Dèze	Salle polyvalente Saint Michel de Dèze	Heure et site seront précisés ultérieurement	Horaire précisé ultérieurement



La page d'Elisa

Galette des rois

Ingrédients : 2 pâtes feuilletées
125 g de poudre d'amandes
125g de beurre mou
125g de sucre en poudre
3œufs



Préparation :

Garnir un moule à tarte d'une pâte feuilletée.
Mélanger la poudre d'amandes, le sucre en poudre et le beurre mou.
Incorporer 2 œufs à cette préparation et bien mélanger.
Garnir le fond de tarte avec cet appareil puis recouvrir l'ensemble de la deuxième pâte feuilletée.
Badigeonner le gâteau avec un jaune d'œuf et à l'aide d'une fourchette ou d'un couteau, effectuer un dessin sur la pâte.
Mettre 35 à 40 minutes à four chaud.

*Chaque année je confectionne mes galettes avec cette recette et c'est un vrai régal !
Pour obtenir la vraie galette à la frangipane, il faut ajouter de la crème pâtissière à la*

ETAT D'AME

*Que ce monde est cruel, stupide et révoltant. Au crépuscule de la vie, j'ai rêvé d'un éden,
De paradis perdus, de douces chimères et de gentils dragons, de bienfaisantes fées.
Hélas, d'ignobles monstres arrogants et stupides, souillent notre monde en gérant nos pays.
Ils se prennent pour des rois et ne sont que laquais !
Esclaves du pouvoir, esclaves de l'argent. Ils ignorent l'existence de deux mots par lesquels,
notre monde aurait douceur de miel, un monde chaleureux où nous serions heureux :*

AMOUR ET LIBERTÉ

Elisabeth DEBIERRE
Conseillère municipale

Troubles de voisinage

Nuisances visuelles

Vous stockez divers objets considérés comme encombrants (vélos démontés, bétonnières hors d'usage, sacs de ciment périmés, etc...) dans votre jardin, sur votre terrasse ou sur tout autre terrain vous appartenant. Dès lors que ceux-ci sont visibles de l'extérieur de la propriété, ils peuvent constituer une pollution visuelle et à ce titre, un trouble anormal de voisinage qui relève de la compétence des tribunaux judiciaires.

Le maire n'est pas compétent en la matière sauf s'il s'agit de déchets (art L541-1-1 du code de l'environnement) ou d'un terrain non entretenu (art L2213-25 du code général des collectivités territoriales).

Nuisances lumineuses

Les émissions lumineuses sont considérées comme une atteinte aux commodités de voisinage, au même titre que le bruit.

Il a été ordonné par décision de justice (cassation, civ. 3ème, 9 nov 1976, N° 75-12777) de supprimer une enseigne lumineuse multicolore, apposée sans autorisation sur la façade d'un immeuble d'habitation, qui, par son ampleur et sa couleur, causait de sérieux désagréments en laissant pénétrer dans une pièce une vive lumière de couleur.

Le maire est compétent pour faire cesser une exposition lumineuse dérangeante.

En conclusion

Lorsqu'un litige vous oppose à votre voisin, essayez de le résoudre à l'amiable.
Il est important d'instaurer un dialogue. Si vous ne pouvez pas taper à sa porte, écrivez lui ou invitez le chez vous afin qu'il constate le trouble par lui-même.

Depuis le 1er janvier 2020, le recours à la médiation est systématique avant la saisine d'un juge. (ou conciliation ou procédure participative)
A défaut, le juge pourra déclarer la demande irrecevable.

Commission extramunicipale d'agriculture

La commune de Saint Michel de Dèze a élaboré un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui aujourd'hui est approuvé. Ce document d'urbanisme permet de sauvegarder les espaces naturels et les terrains agricoles de la commune.

Afin de gérer et d'organiser le maintien et le devenir de ces espaces, le conseil municipal a souhaité mettre en place une commission extramunicipale composée de propriétaires fonciers, d'agriculteurs et de toutes personnes intéressées.

Composition de cette commission:

Eric BESSAC, Michel BONNET, Venant BRISSET, la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, Florence CHOQUET, l'Alodear et le Gard, Marc GABRIAC, Michel GABRIAC, Eric FAGES, Roland MARTIN, M BRISSET, Sylvie DUBOIS, Pierre MIALHE, Alain CHAPILLON, Cédric CUENCA, famille BOUVEUR, M LAFARGE, Pierre BONNET, Lionel PELORCE, Claude TURC, Norbert PANTEL.

« Tout n'arrivera pas toujours de loin par camion....

Regagner des marges d'approvisionnement local prend de plus en plus de sens avec l'aggravation de la problématique climatique et énergétique.

Voilà pourquoi la commune de Saint Michel de Dèze veut renforcer la tradition vivante d'un pays avec des paysans. A l'initiative de la municipalité, une commission extramunicipale a été créée sur la question agricole : ses débats portent sur les besoins des paysans déjà installés, sur ceux candidats à l'installation, sur les modes d'usage, de prêt ou de location de parcelles.

Un questionnaire à destination des propriétaires de parcelles et des habitants, est en cours d'élaboration, et sera présenté prochainement aux intéressés. Il se propose par ce biais, de dresser un inventaire des parcelles disponibles, de celles à l'abandon, et à regagner contre l'enrésinement, des points d'eau et sources, des bâtiments d'usage agricole vacants.

A terme, c'est une lutte pour la revitalisation du patrimoine et contre la fermeture du pays qui est engagée. »

Article écrit par Venant BRISSET, membre de la commission.

La commission a élaboré un questionnaire qui permettra de faire l'inventaire des propriétés, terrains et bâtiments disponibles sur la commune. Ce questionnaire sera disponible en mairie et sera rempli par les personnes intéressées, sur rendez-vous ou lors d'entretiens.



Association Avicenne

Quoi de 9 ?
Accueil Véhiculé Itinérant en Cévennes

Qui sommes-nous ?
Créée en 1992, Quoi de 9 est une association d'utilité sociale qui a pour but de favoriser l'accès aux droits. En 1017 Avicenne est un Perse, écrivain, astronome, et médecin itinérant. À partir de 2017 Avicenne devient un accueil médico-social itinérant en Cévennes.

Permanences médico-sociales
gratuites et ouvertes à tous, dans la confidentialité de chacun, au coeur de village.

Agenda mars et avril 2020

C'est trop loin de chez vous ?
C'est nous qui venons vers vous !
Les itinérants AVICENNE
06 33 39 21 98 - 06 58 82 96 37
Association Quoi de 9
04 66 45 17 17

Que proposons-nous ?
Un accueil inconditionnel : écoute, information, orientation médicale et sociale.
Un accompagnement pour faciliter l'accès à vos droits et services : domiciliation, logement, emploi, mobilité, nourriture, santé, etc.
Des conseils médicaux en prévention
Et... partager un moment chaleureux, prendre un café ou un thé, accéder à internet, téléphoner, c'est aussi possible !

Permanences sociales et de santé
Mars et avril 2020

LES VISITES À DOMICILE
sont possibles sur RDV :
- circuit Nord : à partir de 13h15, les jeudis du tableau
- circuit Sud : à partir de 13h00, les mercredis du tableau

ATELIERS COLLECTIFS
L'équipe AVICENNE propose des animations collectives gratuites et ouvertes à tous.
Nous vous invitons à venir rencontrer les différents partenaires conviés lors de ces ateliers pour échanger autour du bien-être : une affaire individuelle mais aussi collective.
Un affichage dans votre village vous informera des ateliers à venir.

DATE	CIRCUIT	HEURE	LIEU
MARS	Mercredi 11	Circuit Sud	09h15 : Barre des Cévennes, Place de l'école 11h00 : Ste Croix V.F, Office du tourisme
	Judi 12	Circuit Nord	09h15 : Le Pont de Montvert, Le Quai 11h15 : St Privat de Vallongue, pl. du village Lacombe
	Mercredi 25	Circuit Sud	09h15 : Barre des Cévennes, Place de l'école 11h00 : Ste Croix V.F, Office du tourisme
AVRIL	Judi 26	Circuit Nord	09h15 : Le Pont de Montvert, Le Quai 11h15 : St Privat de Vallongue, pl. du village Lacombe
	Mercredi 8	Circuit Sud	09h15 : Barre des Cévennes, Place de l'école 11h00 : Ste Croix V.F, Office du tourisme
	Judi 9	Circuit Nord	09h15 : Le Pont de Montvert, Le Quai 11h15 : St Privat de Vallongue, pl. du village Lacombe
	Mercredi 22	Circuit Sud	09h15 : Barre des Cévennes, Place de l'école 11h00 : Ste Croix V.F, Office du tourisme
	Judi 23	Circuit Nord	09h15 : Le Pont de Montvert, Le Quai 11h15 : St Privat de Vallongue, pl. du village Lacombe

Vous avez des questions ? Appelez-nous !
Les Itinérants AVICENNE
06 33 39 21 98 - 06 58 82 96 37
Association Quoi de 9
04 66 45 17 17

Retrouvez nous via le lien fb.me/avicenne48 ou en utilisant le QR Code ci-contre

Goûter des aînés



Le vendredi 13 décembre nos aînés et les enfants de l'école se retrouvaient à la salle JD Cellier pour partager un moment de convivialité avec un goûter partagé. Friandises et bûches de Noël



Un colis a été offert aux personnes âgées de 70 ans et plus. Il était composé de produits locaux. (Confitures de Julie Chapillon, chocolats de Véronique Chapillon, terrines de Romain Bastide, poterie de Sylvie Barbaran et tuiles du Bertoul Cévenol).

Aide, assistance et service à domicile

L'AASD (Aide Assistance et Service à Domicile) assure différents services à la personne :

- Ménage et repassage, lavage des vitres.
- Aide à la préparation des repas et aux courses, aide à la toilette.
- Aide aux personnes âgées ou handicapées, télé assistance, aide administrative.
- Accompagnement transport, accompagnement périscolaire, garde d'enfants de + ou -3 ans, compagnie, garde de nuit, garde-malade.

L'AASD est conventionné et peut intervenir chez vous avec les aides suivantes :

- Conseil départemental : APA (Allocation pour perte d'autonomie)
- Maison des Handicapés : PCH (prestation de compensation du handicap)
- Caisses de retraites : Aide ménagère, sortie d'hospitalisation
- Sortir + : Aide aux courses et accompagnement si + de 80 ans
- CAF : Allocation PAJE (pour jeune enfant)
- CPAM : mutuelle, sortie d'hospitalisation.

Appelez au **09 83 21 08 86** pour une visite d'évaluation de vos besoins et pour un aide administrative gratuite pour monter vos dossiers d'aide d'APA, PCH, CARSAT..... (Agence Lozère : 06 76 86 15 24).

L'ASSD recrute

L'agence de Lozère recherche des assistants ou assistantes de vie niveau 1 ou 2, avec expérience souhaitée et disposant d'un moyen de transport. Ces assistants ou assistantes interviennent au domicile des clients pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne.



Atlas de la biodiversité

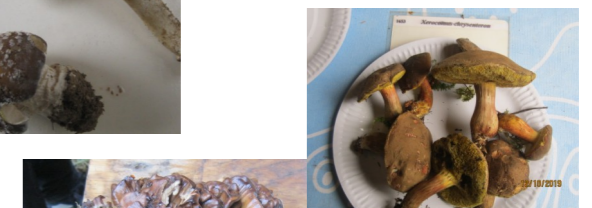
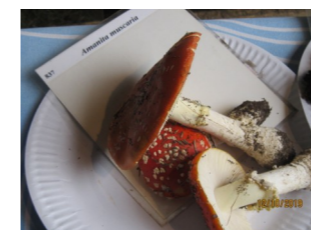
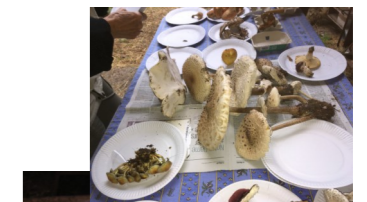
Plusieurs membres de la société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault sont venus le samedi 28 septembre 2019, à l'issue du repas de la St Michel, afin de nous faire une première présentation de ce qu'est la mycologie.

Présentation des champignons comestibles ou toxiques les plus connus, conséquences des intoxications par les champignons, conditions de consommation recommandées, etc....



Le 12 octobre, ils se sont à nouveau déplacés et nous nous sommes retrouvés à la ferme du Viala, chez Sylvie Dubois.

Nous avons découvert le produit de leur cueillette effectuée sur notre territoire. Celle-ci s'est révélée



Le Bertoul Cévenol

En mai 2019, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Yann BERTHEZENE pour la reprise du Bertoul. Yann est originaire du Vigan . Il a travaillé pendant 20 ans dans la grande distribution.

Mais lui et son épouse Sandra qui est professeur des écoles, souhaitaient changer leur mode de vie.

Leur projet professionnel et familial : avoir un commerce dans un petit village accueillant.

Après avoir eu connaissance de la disponibilité du Bertoul, ils vinrent visiter le village de Saint Michel et ce fut le coup de foudre pour Sandra et pour Yann.

Sandra obtenait sa mutation pour la rentrée 2019.

Les objectifs de Yann : produire de la boulangerie artisanale, sans produits chimiques, vendre de l'épicerie composée avec le maximum de produits locaux.

Ses horaires de travail sont des horaires de folie : réveil à 2 heures du matin, fabrication du pain jusqu'à 9 heures, tenue de l'épicerie de 9 heures à 13 heures. Une pause de 13h30 à 15h30 , tenue de l'épicerie de 16h00 à 19h30.

Yann adore son métier . Lui et sa famille sont très heureux de vivre à Saint Michel.



Travaux de reconstruction du bâtiment communal

La commune de Saint Michel de Dèze va commencer les travaux de reconstruction de l'école et des trois logements.

Les consultations d'entreprises ont été fructueuses et les marchés pour les travaux vont être signés.

Voici la liste des entreprises retenues :

Lot N°1 : aménagements extérieurs et réseaux	- AB Services	- montant : 53 037,20 € HT
Lot N°2 : démolition et gros œuvre	- S et B	- montant : 107 418,20 € HT
Lot N°3 : charpente et couverture	- Maliges	- montant : 67 517,65 € HT
Lot N°4 : menuiseries extérieures aluminium	- AB fenêtres	- montant : 69 396,76 € HT
Lot N°5 : serrurerie	- MTE 48	- montant : 21 162,00 € HT
Lot N°6: menuiseries intérieures bois	- ALC	- montant : 29 895,00 € HT
Lot N°7 : doublage cloisons, isolation	- Techni-cloisons	- montant : 51 320,24 € HT
Lot N°8 : faux plafonds	- Santos	- montant : 7 179,97 € HT
Lot N°9 : peinture, nettoyage	- Top Déco	- montant : 11 430,74 € HT
Lot N°10 : carrelages et faïences	- Poudevignes	- montant : 31 775,50 € HT
Lot N°11 : revêtements de sols souples	- Bugeaud	- montant : 9 463,87 € HT
Lot N°12 : électricité	- Scheffer	- montant : 51 161,40 € HT
Lot N°13 : plomberie (CVC)	- Laroumet	- montant : 75 796,63 € HT
Lot N°14 : photovoltaïque	consultation relancée	
Lot N°15 : enduits extérieurs	- Façades plus	- montant : 33 925,00 € HT
Lot N°16 : désamiantage, déplombage	- Puechoultres	- montant : 12 700,00 € HT

TOTAL des travaux

622 330,26 € HT

Ces travaux vont démarrer dans le courant du mois de mars 2020.

L'école devrait être livrée pour la rentrée scolaire 2020 - 2021 et les logements pour le 1er janvier 2021.

Travaux route du Saltre

Suite au glissement de terrain intervenu sur la RD 13, au croisement de la voie communale du Saltre, le conseil départemental vient d'effectuer des travaux qui permettent une circulation plus sécurisée.

